

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
L'AIN

L'An deux mille vingt-cinq, le huit avril
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

Affichage de la convocation
03 avril 2025

Nombre de conseillers présents et représentés : 13
Nombre de pouvoirs : 1

Présents : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Sébastien YVES, M. Fausto SCHIRRU, Mme Alexandra TECHER, M. Paolo MARTINELLI, Mme Tiphaine PROST, M. Eric VEYRUNES

Pouvoirs : Mme Régine CHEVALLET donne pouvoir à Mme Catherine MOINE

Excusés : Mme Jennifer BASILIO, M. Denis LINGLIN, Mme Elise MOINE, M. Eric BORDIER

Secrétaire de séance : M. Paolo MARTINELLI

N°2025.009 Objet – Délibération portant sur le vote des taux des taxes locales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu l'avis de la Commission Finances ;

Sur rapport de Madame le Maire,

Considérant les taux suivants votés en 2024 :

- Taxe d'habitation : 12.88 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.06 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 55.47 %.

Considérant le montant prévisionnel des recettes liées aux taxes locales pour l'année 2025 de 1 131 826 € ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de modifier ces taux pour l'année 2025.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **VOTE** les taux suivants concernant les taxes locales pour 2025 :
 - Taxe d'habitation : 12.88 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.03 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 57.47 %

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 8 avril 2025

Le Maire, C. MOINE

